Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025
048-214800450-DE_2025_013-DE
A G E D I

République française - LOZERE

CHAUDEYRAC - Commune

Séance du 01 avril 2025

Membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants: 7
Pour: 7
Contre: 0
Abstentions: 0

un avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc
Représentés:
Excusés: Monsieur PRADIER Julien
Absents: Monsieur MOURGUES Maxime
Secrétaire de séance: Madame PIEJOUJAC Michèle

Objet: Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT COMMUNAL CHAUDEYRAC 2025 - DE_2025_013

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune LOTISSEMENT COMMUNAL CHAUDEYRAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT COMMUNAL CHAUDEYRAC pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En recettes à la somme de : 51 135,94
En dépenses à la somme de : 51 135,94

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 400,14
042	Section à section	24 867,9
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**26 268,04**

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025
048-214800450-DE_2025_013-DE
A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 400,14
042	Section à section	24 867,9
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**26 268,04**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	12 433,95
040	Section à section	12 433,95
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**24 867,9**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	24 867,9
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**24 867,9**

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme,
Mme PIEJOUJAC Michèle , secrétaire

Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac

MAIRIE DE CHAUDEYRAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
48170 (Lozère)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être intriduit aurpès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Admnistraif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.